

Le risque routier professionnel en Seine-Saint-Denis

Janvier 2020

-  70 km autoroutiers
-  62 km de bretelles
-  346 km de voies départementales
-  2 430 km de voies communales

La Seine-Saint-Denis

- 40 communes
- 236 km²
- 1,51 millions d'habitants



Légende

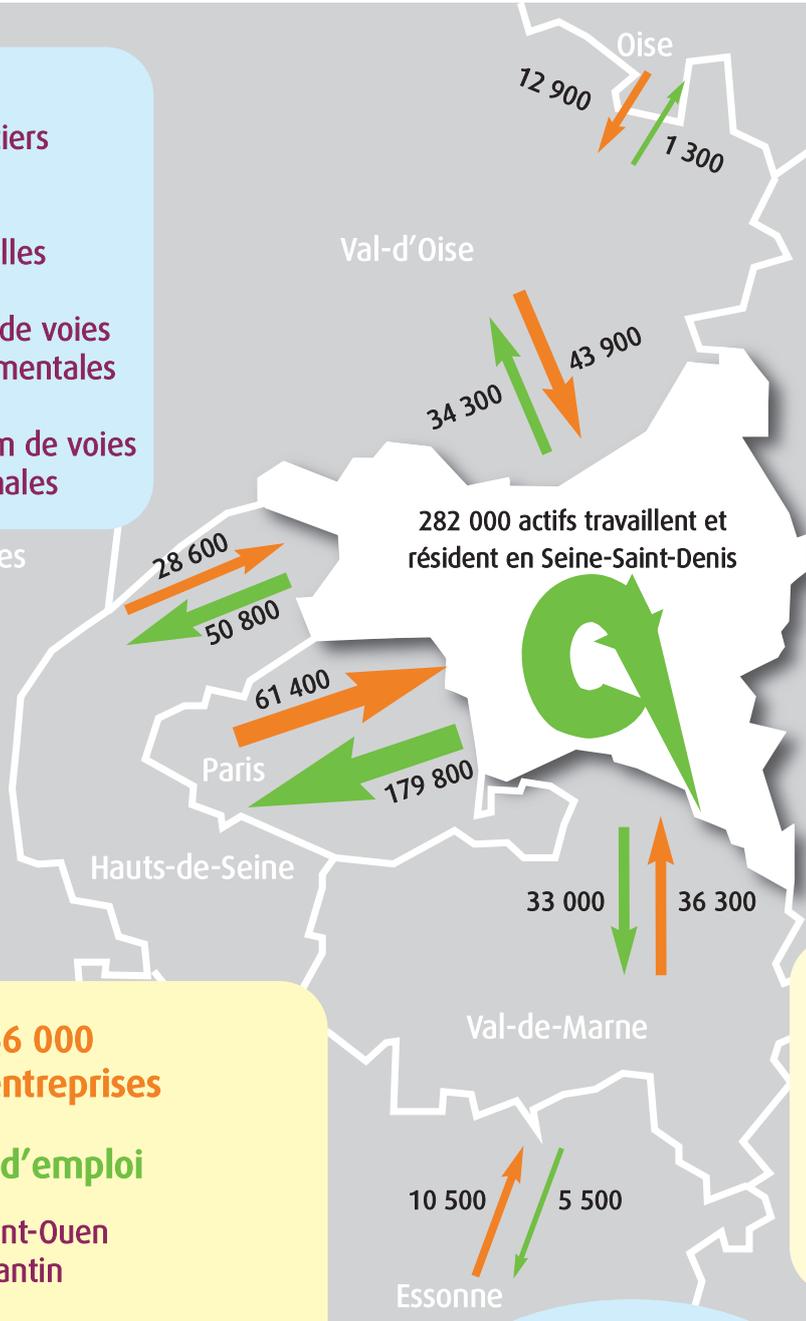
Flux entrants 

Flux sortants 

 **56 000 entreprises**

7 grands pôles d'emploi

- Saint-Denis/Saint-Ouen
- Aubervilliers/Pantin
- Bobigny
- Montreuil/Bagnolet
- Noisy-le-Grand
- Le Bourget (Bourget/Dugny/Le Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois)
- Roissy (Tremblay-en-France/Villepinte)



550 000 emplois locaux dont 49 % d'actifs extérieurs au département

95 % d'actifs entrants provenant quasi exclusivement d'Île-de-France

Un enjeu majeur pour le département

5 000 accidents corporels routiers professionnels
Trajet et mission (2013-2017) conducteur ou piéton

1 accident de circulation en mission toutes les **4** heures (avec au moins **4** jours d'arrêt de travail) en 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

En 2016 et en Île-de-France :

38 % des accidents de circulation en mission professionnelle implique un véhicule léger, 23 % un véhicule poids lourd, et 20 % un 2-3 roues.

✓ Les accidents de circulation, en mission professionnelle, représentent plus de 3 % des accidents de travail avec au moins 4 jours d'arrêt et près de 4 % des incapacités permanentes.

✓ La durée moyenne d'un arrêt de travail pour un accident de la route de mission (83 jours). (plus important que la moyenne des accidents de travail tous types confondus 80 jours).



En Seine-Saint-Denis :

✓ la durée moyenne d'un arrêt de travail pour un accident de mission (96 jours) (plus important que la moyenne des accidents de travail tous types confondus 87 jours).

Qu'appelle-t-on :

- Accident de trajet : accident de travail survenu lors du trajet domicile-travail et lors de la pause déjeuner.
- Accident de mission : accident de travail survenu lors d'un déplacement professionnel.
- L'indice de fréquence routier : le nombre d'accident de mission pour 1000 salariés. Il est de 0,53 pour le département de la Seine-Saint-Denis.



Accidents de mission par secteurs d'activités (2014-2016) les plus impactés :

- transport de tout type (y compris aérien) ;
- messagerie (y compris la Poste) ;
- service à la personne (aide à la personne) ;
- métiers d'intervention : sécurité, ambulance ;
- services de l'administration publique, des collectivités (y compris la collecte de déchets) ;
- intérim ;
- commerce ;
- restauration.

Source :
selon une étude réalisée par la CRAMIF

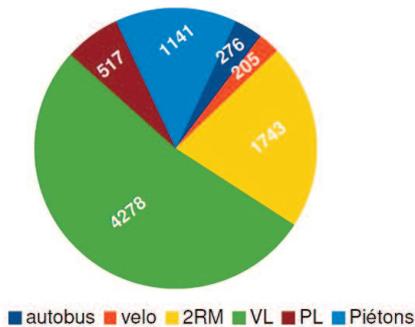
Coût de l'insécurité routière en Seine-Saint-Denis

Calculé suivant des valeurs de références de l'insécurité routière : par personne tuées, hospitalisées plus de 24 heures, légèrement blessées, auquel s'ajoute le montant des dégâts matériels.
Soit pour 2016 en Seine-Saint-Denis

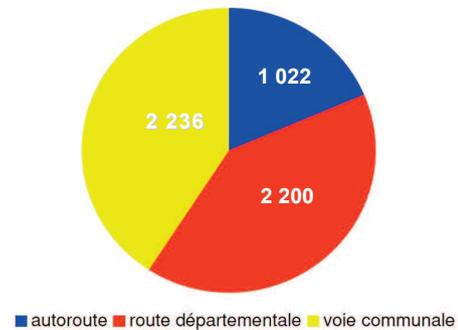
553 millions d'€uros

Accidents corporels routiers professionnels (trajet et mission) en Seine-Saint-Denis de 2013 à 2017

Accidents routiers professionnels
par catégories d'usagers de 2013 à 2017



Localisation des accidents
routiers professionnels de 2013 à 2017



Accidents par catégories d'usagers
et type de voirie de 2013 à 2017

	Autoroute	Route départementale	Voie communale
Piétons	27	116	0
Cyclistes	4	221	292
Deux-roues motorisés	1 040	2 188	1 440
Utilisateurs de VL/VU	2 793	5 030	5 168
Utilisateurs de PL	413	215	103
Utilisateurs de TC	16	196	188
Autres usagers	47	220	230

Répartition des accidents routiers professionnels par sexe



2 443 accidents impliquant une femme dont **29** mortels (1,2 %).



4 587 accidents impliquant un homme dont **55** mortels (1,2 %).

Circonstances des accidents



76 %
des accidents ont eu lieu avec des conditions atmosphériques normales (sans pluie, neige...).

74 %
des accidents ont eu lieu sur une route sèche.



72 %
des accidents ont eu lieu de jour.



15 %
des accidents ont eu lieu de nuit avec un éclairage public allumé.

La sécurité routière au travail : un levier de performance

*Rejoignez les entreprises engagées.
Votre implication a le pouvoir de faire reculer l'insécurité routière.*

CHARTRE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

7 engagements pour une route plus sûre

Une charte à mettre en place dans votre entreprise

Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant

Nous prescrivons la sobriété sur la route

Nous exigeons le port de la ceinture de sécurité

Nous n'acceptons pas le dépassement des vitesses autorisées

Nous intégrons des moments de repos dans le calcul des temps de trajet

Nous favorisons la formation à la sécurité routière

Nous encourageons les conducteurs de deux roues à mieux s'équiper

<http://entreprises.routeplussure.fr/appe/>

Un permis de conduire est également un permis de travail.

La coordination sécurité routière de Seine-Saint-Denis est à votre écoute et peut vous conseiller pour mettre en place des actions de sensibilisation au sein de votre entreprise sur le risque routier professionnel.

Vos contacts en Seine-Saint-Denis :

Coordinatrice sécurité routière :
isabelle.mercier@developpement-durable.gouv.fr
01 41 60 67 24

Chargée de mission sécurité routière :
marie-france.benhouda@developpement-durable.gouv.fr
01 41 60 67 68

Référent mobilité : Anne-Cécile Fournier
afournier@cci-paris-idf.fr

Directeur de la publication : Michael Sibilleau
Comité de rédaction : Isabelle Mercier - Nathalie Perrier
Conception : Dominique Roesler

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement d'Île-de-France
Unité départementale de la Seine-Saint-Denis
7 esplanade Jean Moulin
93003 BOBIGNY

